



**RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service régional académique
enseignement supérieur**

**LE RECTEUR DE REGION ACADEMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE
RECTEUR DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS**

Vu le code de l'éducation et notamment son article L. 719-8 ;

Considérant que le mandat du directeur en exercice arrive à échéance le 31 août 2026 ;

ARRETE

Article 1 : M. Dominique Darbon, professeur des universités, est nommé administrateur provisoire de l'Institut d'études politiques de Bordeaux à compter du 1^{er} septembre 2026 jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur.

Article 2 : L'administrateur provisoire dispose de l'intégralité des pouvoirs attachés aux fonctions confiées au directeur de l'Institut d'études politiques de Bordeaux. L'administrateur provisoire peut déléguer sa signature dans les mêmes conditions que le titulaire de la fonction. De nouvelles délégations de signatures doivent être établies au moment de la prise de fonction de l'administrateur provisoire.

Article 3 : La mission d'administration provisoire durera jusqu'à la nomination du nouveau directeur de l'Institut d'études politiques de Bordeaux.

Article 4 : Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage dans les locaux et sur le site internet de l'Institut d'études politiques de Bordeaux.

Article 5 : La directrice générale des services de l'Institut d'études politiques de Bordeaux est chargée de la publicité et de l'application du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 24 août 2026

